

Compte rendu du Conseil Municipal de Cornille du 10/12/19

Le Conseil Municipal de Cornille s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Stéphane DOBBELS, Maire,

Nombre de conseillers en activité : 14

Présents : 9

Absents Excusés : Stéphanie LABROUSSE qui donne pouvoir à Erwan LE ROUX

Frédéric CARAVACA

Marina SEGAFREDO qui donne pouvoir à Stéphane DOBBELS

Corinne LAGRANGE

Denis GLEMIN

Votants : 11

Présents : Stéphane DOBBELS, Gilbert JEGOU, Gilles CHERON, Stéphanie MARTY BOUY, Didier BORDE, Christian CHABOT, Maurice GERBOU, Erwan LE ROUX, Valérie ROLDELBOS

Secrétaire de Séance : Stéphanie MARTY BOUY

ORDRE DU JOUR :

M le Maire demande l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- validation du principe de la participation au tour cycliste « Périgord Ladies »,
- contrat de renouvellement auprès de la CNP pour les agents de la commune.

La proposition d'ajout est validée

1/ Approbation des comptes rendus des séances du 26/09/18 ; 17/10/18 ; 29/01/18 ; 23/04/19 et 26/11/19.

Les comptes rendus des séances du 23/04/19 et 26/11/19 ont été produits et approuvés.

Les autres comptes rendus restent en attente de production de Mme SEGAFREDO qui en avait la charge.

2/ Budget : Décision Modificative n°2 au budget principal

Des ajustements à la marge étaient nécessaires : environ – 14.000 € de réduction de dépenses en fonctionnement, ce qui permet d'abonder la section d'investissement pour les travaux du parking (partie éclairage public)

Monsieur le Maire présente la DM2. (voir en annexe)

La DM2 est validée à 11 voix pour

3/ Ecole : organisation de Noël

Soirée du 20/12 organisée pour les enfants par l'Amicale laïque.

4/ Organisation des vœux 2020

Date prévue le 24/01 pour laquelle il est nécessaire de faire les invitations et préparer la réception.

5/ Course cycliste « Périgord Ladies »

Monsieur le Maire propose de reconduire cette épreuve avec une arrivée à Boulazac, dans les mêmes conditions que pour l'année 2019.

Cette manifestation permet d'avoir une activité à Cornille durant la période estivale.

Le coût estimatif est de 1.500 €.

La proposition est validée à 11 voix pour.

Délibération

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été sollicité par l'Association « Tour du Limousin » pour l'organisation de la 2^{ème} édition de l'épreuve « Périgord Ladies ».

La commune de CORNILLE sera village-départ pour l'accueil de cette épreuve.

Il propose au Conseil Municipal de donner un accord de principe à l'Association « Tour du Limousin » selon les mêmes modalités et dispositions techniques que l'année 2019, avec un engagement financier plafonné à 1 500 €.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- de **DONNER** un accord de principe à l'accueil de l'épreuve cycliste « La Périgord ladies 2020 »,
- de **PLAFONNER** l'engagement financier à la somme de 1 500€.

6/ Marché des assurances

Un groupement de commandes a été constitué par le Grand Périgueux auquel la commune a adhéré.

Les 5 lots ont été pourvus après analyse pour l'assistant à maîtrise d'ouvrage mandaté par le Grand Périgueux :

- 1- Dommage aux biens dont l'attributaire est Groupama
- 2- Responsabilité civile dont l'attributaire est Groupama
- 3- Véhicules dont l'attributaire est Groupama
- 4- Protection juridique : lot infructueux car plus onéreux à prestations équivalentes
- 5- Contrat CNP : infructueux pour dépassement du montant alloué à ce lot. Le contrat avec le centre de gestion sera renouvelé.

7/ Contrat CNP : renouvellement année 2020

Délibération

Ce dossier ne figurant pas à l'ordre du jour du Conseil municipal, Monsieur le Maire demande l'autorisation de le présenter. L'assemblée, à l'unanimité, autorise la présentation et le vote nécessaires à cette affaire.

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Ils concernent :

- les personnels permanents affiliés à la CNRACL,
- les agents titulaires ou stagiaires à temps non complet et les agents contractuels affiliés à l'IRCANTEC.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la collectivité a lancé en 2019, avec le concours des services de la CA du Grand Périgueux, une consultation relative à l'ensemble des contrats d'assurances de la collectivité.

Pour ce qui concerne le contrat d'assurance du personnel, il s'avère que les offres reçues dépassent le budget actuel, au regard du dispositif en place auprès du Centre de Gestion.

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat d'assurance du personnel du 01 janvier au 31 décembre 2020 auprès de l'assureur CNP.

Ayant pris connaissance des contrats adressés par la CNP Assurances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats CNP Assurances pour l'année 2020.

8/ Arbre sur le VC2

Un arbre menace de tomber et le propriétaire indique qu'il n'a pas les moyens de le faire couper.

Compte-tenu du caractère de dangerosité que présente cet arbre, qui penche et surplombe l'intégralité de la voie communale, Monsieur le maire indique que la commune prendra en charge la coupe afin d'éviter tout accident.

Un arrêté de circulation et travaux sera pris en ce sens et le propriétaire informé.

9/ Agents recenseurs

Messieurs LEDOUX et POUSSE sont les agents recrutés qui procéderont au recensement de la population du 14/01 au 14/02/2020.

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été abordés, Monsieur le Maire lève la séance à 23h00.
